

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 538/2025

OBJET : Actions axe A – dont contrat de projet pour la coordination et patrouille

Membres : 24

Présents votant : 9

Pouvoirs : 7

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 décembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRÉSENTS votants :

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2,
Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

POUVOIRS :

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVÉ,
Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton de LE CRES,
Madame Corinne GOURNAY GARCIA, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER 4,
Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le **projet de coordination de l'axe A du programme d'action Grand Site de France de 2024 à 2032**, la présidente propose :

1- la création d'un emploi non permanent à temps non complet (17h30 hebdomadaire) annualisé, en fonction des besoins liés à la fréquentation, à compter du 1^{er} janvier 2025 relevant de la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet de gestion de la fréquentation tel que défini dans le programme Grand Site de France 2024-2032. L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. Le contrat de projet est le contrat le plus adapté dans la mesure où la chargée de mission aura en charge la mise en œuvre d'actions définies et encadrées par le programme d'action « Grand Site » 2024-2032. Cet emploi est créé pour une durée de 12 mois, pouvant être portée à un maximum de 6 ans. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat.

2- reconduire les patrouilles du Grand Site pour l'année 2026 pour un budget maximum de 72 000€ TTC dont 58 851 € en fonds propres et 30 508, 94€ de subventions dans le cadre de *Paysages sans emballages* par l'organisme Citeo (les patrouilles jouant un rôle clé dans la sensibilisation des visiteurs pour limiter les déchets abandonnés dans l'espace naturel). Voir détail subvention délib 537.

Ce budget comprend :

- la reconduction de l'agent contractuel à 50% annualisé catégorie C, patrouilleuse sur le terrain et en charge d'assister l'équipe pour la gestion de la fréquentation ;
- le recrutement des patrouilleurs équestres et VTT saisonniers. Les patrouilles fonctionnent en binôme des vacances du printemps à la mi-septembre. Le SMGS assure des patrouilles bateau pour compléter le dispositif de surveillance.

Les frais des patrouilles soient :

- Une partie de l'équipement vestimentaire,
- Les assurances des chevaux,
- Une partie de l'alimentation et des frais des chevaux,
- La location, la maintenance et l'entretien des VTT,
- Les frais de déplacements des patrouilleurs,
- Les frais d'acquisition de petits équipements (fils électriques, piquets...),
- L'impression des documents de sensibilisation au code du Grand Site : faux PV...
- location de bateau, VTT électrique
- un appui logistique à la gendarmerie : location VTT...

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et ~~représentés~~,

ID : 034-253403604-20251212-538-DE

APPROUVE le plan de financement tel que présenté

APPROUVE cette action

AUTORISE Madame la Présidente à procéder aux recrutements afférents

AUTORISE Madame la Présidente à modifier le plan, quand celui-ci est inférieur au montant total délibéré sur simple décision

AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les financeurs pour subventionner l'opération

AUTORISE Madame la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission

Pour Extrait Conforme,

A Clermont l'Hérault,

Le 12 décembre

Marie Passieux

Vice-Présidente du Département de l'Hérault

Présidente du Grand Site

